

Demande d'autorisation de survol du Parc National des Écrins
(à adresser au siège du parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération – fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur : **GENDARMERIE NATIONALE**

Dénomination :

Bénéficiaire : **Groupelement Instruction/ centre de vol en montagne**

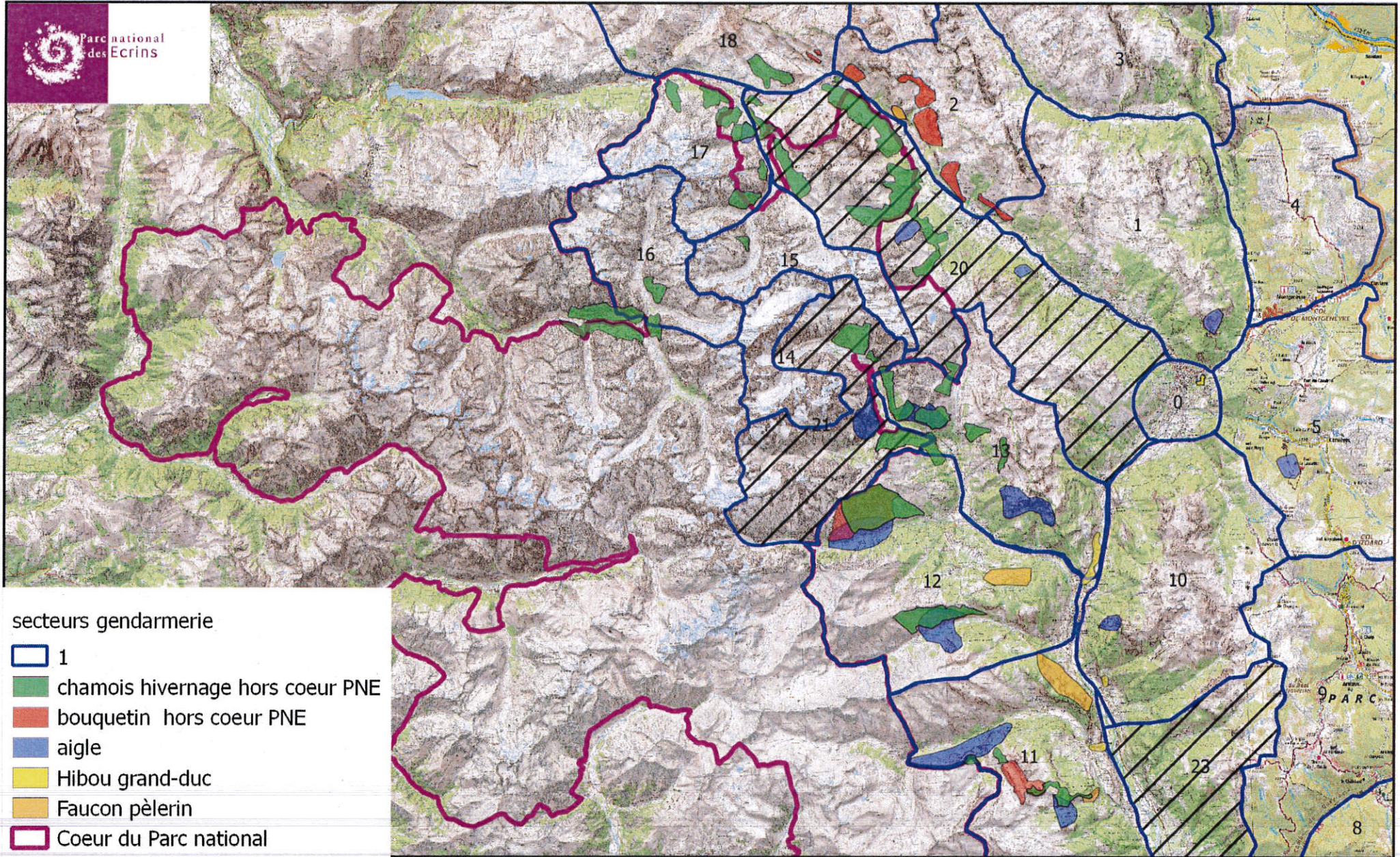
Tél. : 04.92.21.21.04

Fax : 04.92.21.21.47

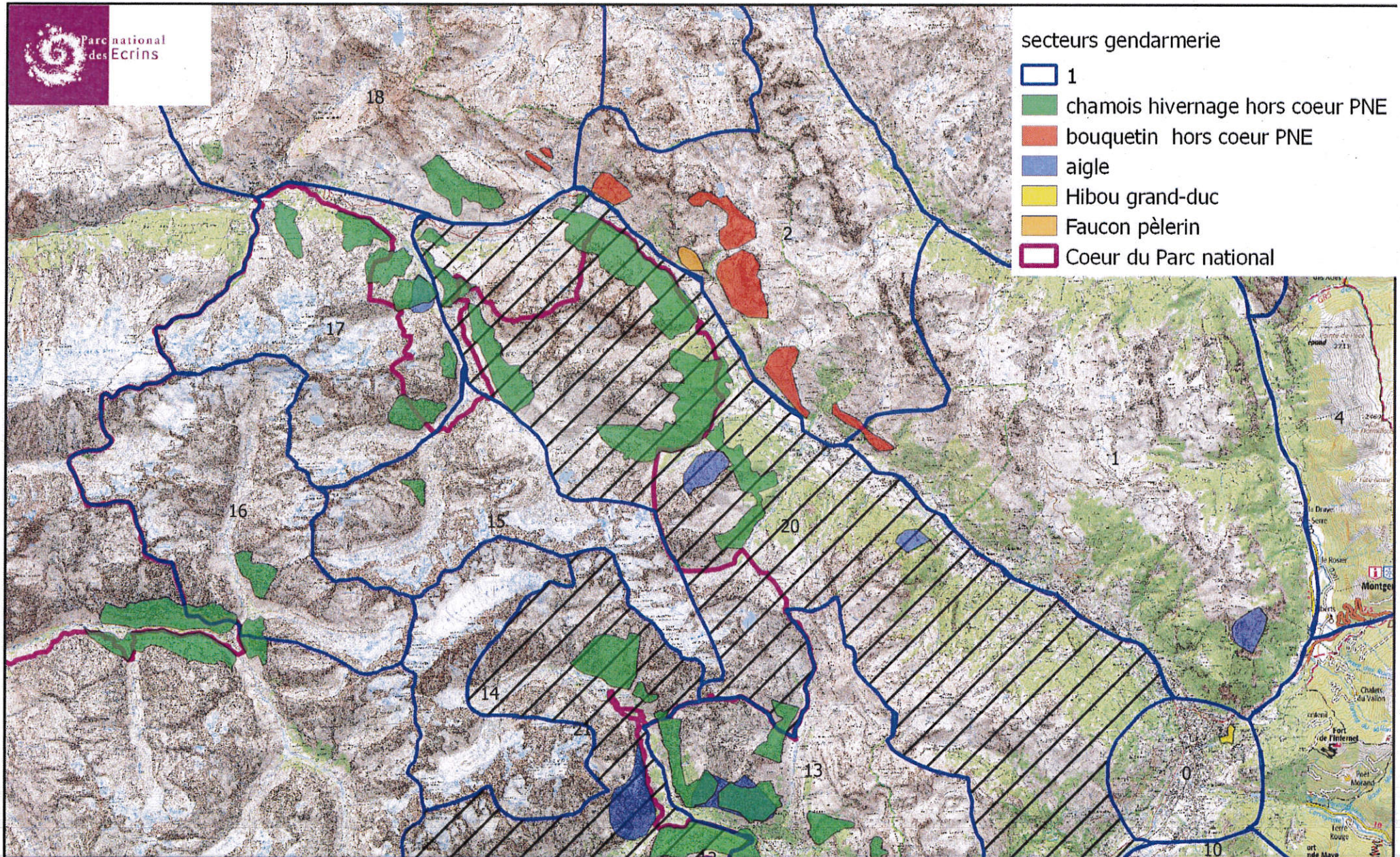
<i>Demande d'autorisation de survol</i>						
<i>OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)</i>	<i>Date</i>	<i>Localisation : Aire de départ (DZ vallée)</i>	<i>Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)</i>	<i>Transp. Matériel (Nb rot.)</i>	<i>Transp. Personnel (Nb rot.)</i>	<i>Nb Total rotations prévues</i>
Stage de formation des pilotes d'hélicoptère en haute-montagne	Du 14 au 25 mars 2016	DZ gendarmerie à VILLAR SAINT PANCRACE	secteurs PELVOUX, BARRE DES ECRINS, LA MEIJE. ZONES 14/15/16/17	néant	néant	2 X 6 heures max/jour du lundi au vendredi.
<i>Précisions sur les vols prévus (tournées circulaires, transferts entre sites...):</i>		<i>Réponse du Directeur:</i>		<i>Observations :</i>		
Néant		* Autorisation accordée N° 079/2016		En coeur uniquement		
<i>Description aéronefs (type/couleur/immatriculation) :</i>		* Autorisation refusée n°		au dessus de 2800 et		
1 AS 350 gendarmerie N°2218 – FMJCW		<i>Conditions particulières:</i>		mêmes territoires qu'au		
1 EC 145 gendarmerie N°9037 - FMJBH		* Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ siège) de tout report éventuel du survol autorisé		mois de Janvier		
<i>Nom du directeur de stage :</i>		* Adresser impérativement sous huitaine la fiche portant l'autorisation, complétée avec le compte rendu du survol.		A Briançon , le 10/03/16		
Capitaine CHAVANNE Emmanuel		Passé ce délai le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.				
A Briançon, le 3 mars 2016		A GAP, le 11/03/2016 <i>de Directeur,</i>				
		Le Directeur,				
		Bertrand GALTIER				
		Copie pour information secteurs de :				

BRIANCONNAIS
VALLOUISE

Zones sensibles par rapport au survol du 1er mars au 30 avril, hors coeur PNE et dans la zone autorisée du coeur PNE.



Zones sensibles par rapport au survol du 1er mars au 30 avril, hors coeur PNE et dans la zone autorisée du coeur PNE. ZOOM Nord Briançon.



Zones sensibles par rapport au survol du 1er mars au 30 avril, hors coeur PNE et dans la zone autorisée du coeur PNE. ZOOM Sud Briançon.

